



## **Commune de Montjoux – Lettre d'information municipale n°36 – Novembre 2017**

### **Espaces publics**

Vous avez participé pendant plus d'une année à notre réflexion interne. Ce travail a ensuite été synthétisé par le CAUE sous la plume de Sandrine Morel que nous remercions pour son travail clair et rigoureux. Le cahier des charges a été validé en Conseil municipal en juillet dernier.

Trois personnes vont à présent nous aider à réaliser les aménagements de nos espaces publics : Pénélope Haas est paysagiste, et réside à Montbrison/Lez. Clarisse Berne, ingénieur, est membre du cabinet Baubet de Montélimar, spécialisé dans l'étude de voies et réseaux. Elles interviendront dès Novembre et jusqu'à la fin des travaux ("chantiers1"), qui s'échelonnent de 2019 à 2021. Nicolas Soulier, collègue élu voisin de Vesc, mais sous sa casquette professionnelle d'architecte paysagiste, accompagnera le dessin du projet en 2018. Le trio aura ainsi la charge de rendre concret et possible nos souhaits.

Nous souhaitons une **conception simple et frugale** de nos espaces, dans un budget maîtrisé. Pénélope Haas a rajouté en présentant son offre qu'elle veillerait aussi à l'entretien économe de ces espaces dans le temps.

Nous souhaitons créer des **zones de rencontre**, au Vieux village, à La Paillette et au Pavillon. La zone de rencontre est un espace partagé entre voitures, piétons et vélos, qui améliore à la fois la qualité de vie et la sécurité.

Nous souhaitons conserver et développer l'**aspect végétal et rural** de nos hameaux, en créant des frontages et davantage de massifs, avec des essences locales et durables.

Nous souhaitons vous laisser la possibilité de vous impliquer dans l'ambiance de nos hameaux, qui sera d'autant plus réussie que vous vous investirez dans sa création et son évolution dans le temps ("chantiers 2"). La diversité des approches de chacun donnera un caractère vivant à nos rues et places et nous vous encourageons dès à présent à **vous approprier le projet de nos espaces communs**.

Toujours soucieux de vous associer au projet dans la durée, nous proposons à nouveau **un groupe de pilotage** élus-habitants de 8 à 10 personnes, qui travaillera dès novembre et pendant 18 mois environ. Si vous êtes intéressés, **faites-vous connaître rapidement auprès de la mairie**. Pour un travail efficace, nous demandons à nouveau aux participants d'être assidus aux réunions, et d'œuvrer dans un esprit collectif.

### **Régularisation des prélèvements d'eau agricoles**

Dans le contexte actuel, marqué à la fois par l'aggravation des épisodes de sécheresse et par le durcissement de la réglementation sur l'eau, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse a décidé de s'engager dans la création d'un Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau agricole. La création de cet organisme est imposée par l'Etat pour que les irrigants agricoles puissent continuer à bénéficier d'autorisations de prélèvements d'eau. Les autorisations individuelles vont progressivement être supprimées au profit d'une autorisation unique de prélèvement à l'échelle d'un bassin versant.

A cheval sur les deux départements de la Drôme et du Vaucluse, **le bassin versant du Lez dont notre commune fait partie est concerné par cette mesure**.

La Chambre d'Agriculture a négocié avec les services de l'Etat un dernier délai pour permettre aux agriculteurs irrigants de régulariser leurs prélèvements, même s'ils n'ont jamais été déclarés.

**Les agriculteurs sont donc invités à remplir leur demande de régularisation avant le 01/12/2017**, en contactant le service « Eau » de la Chambre d'Agriculture de la Drôme (DUBOCS François – 04 27 24 01 60 – [francois.dubocs@drome.chambagri.fr](mailto:francois.dubocs@drome.chambagri.fr)).

Les documents supports pour demander la régularisation de prélèvements existants sont en libre accès sur le lien suivant : [www.irrigation84/medias/ressources-documentaires/ougc-84](http://www.irrigation84/medias/ressources-documentaires/ougc-84)

## ***Cérémonie du 11 novembre***

La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu à 11h30 sur la place Léopold Mourier. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié offert par la mairie.

## ***Réédition du livre sur Léopold Mourier***

Claude Delclaux et Patrick Grisel étaient venus à Montjoux cet été présenter leur ouvrage sur Léopold Mourier, personnage emblématique de l'histoire de notre village. Après un premier tirage épuisé, le livre vient d'être réédité et est en vente aux Grands Magasins à Dieulefit.

## ***Chiens errants***

Ces derniers mois, nous avons été confrontés au problème récurrent des chiens laissés en liberté sans surveillance une grande partie de la journée et qui divaguent sur la voie publique autant que sur les propriétés d'autrui. Outre le fait que leur divagation est interdite par la loi, ces chiens sont la source de nombreux désagréments pour le voisinage et représentent parfois un réel danger. Alertés par courrier, certains propriétaires ont fait l'effort de mieux surveiller leur animal et nous les en remercions.

Nous voulons ici redire que, par simple courtoisie envers les personnes qui partagent notre espace, et par respect pour les règles basiques du vivre ensemble, nous devons tous veiller à ne pas laisser trainer nos chiens !

## ***Décorations de Noël***

Depuis deux ans, la commune bénéficiait des services d'une entreprise mandatée par le Syndicat Départemental d'Energies Drômois pour mettre en place ses guirlandes lumineuses. Cette prestation, qui nécessite l'intervention d'un camion nacelle et de techniciens agréés, était comprise dans le contrat de maintenance de l'éclairage public signé avec le SDED au moment du transfert de compétence.

En 2017, le règlement a changé, et ce service est devenu payant. Un devis de 1400 € nous a été présenté pour la pose de nos habituelles et modestes illuminations. Devant l'ampleur de la dépense, nous avons décidé de nous passer des services de la nacelle et des techniciens, et de nous débrouiller par nous-mêmes, en faisant appel également à la créativité, au talent et à l'implication des habitants.

Ainsi, tous les villageois qui le souhaitent sont invités à décorer leur maison un peu plus que d'habitude, pas seulement avec des guirlandes électriques qui se voient la nuit, mais aussi avec des branchages, des couronnes, des mobiles, des objets peints, etc. qui se verront le jour.

**Les 22, 23, 24 et 25 décembre**, nous vous invitons à mettre des lampions sur vos fenêtres : trouvez des verres et la mairie fournira les bougies !

**Apportez votre sapin !** A partir du 15 décembre, chacun peut venir installer sur la place un sapin de sa fabrication : un vrai sapin, ou une création en bois, en paille, en tissu, en carton, etc. ; tous les matériaux sont autorisés, toutes les fantaisies permises. Deux impératifs à respecter cependant : le sapin ne doit pas excéder 2,50 mètres de haut et doit (bien) tenir debout tout seul. Un prix du plus beau sapin sera décerné le soir de la Castagnade.

## ***Atelier déco de Noël à l'école***

Les enfants de l'école sont eux aussi mis à contribution pour embellir le village. **A partir du 6 novembre**, Alexandrine Gelay, animatrice du service d'accueil périscolaire à l'école de Montjoux va consacrer les séances du soir à la confection avec les enfants d'objets décoratifs qui seront ensuite accrochés un peu partout dans les rues et sur les places. **Cet atelier « déco » est ouvert à tous !**

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h à l'école**, venez rejoindre les enfants avec vos idées, votre savoir-faire, vos matériaux, vos objets à décorer, et passer avec eux un ou plusieurs moments de créativité partagée.

## ***Castagnade***

La traditionnelle et indispensable Castagnade offerte par l'association Jours de Fête aura lieu **vendredi 22 décembre** à partir de 18h30 sur la place Léopold Mourier. Feu de joie, châtaignes grillées et vin chaud sont au programme. En cas de trop mauvais temps, repli dans la salle des fêtes.